

Les Jurys de la Communauté française de l'enseignement secondaire ordinaire

Consignes d'examen

Cycle	2018-2019/1
Titre	CE2D Professionnel
Matière	Mathématique

**Direction des Jurys de
l'enseignement secondaire**
Rue Adolphe Lavallée, 1
1080 Bruxelles

jurys@cfwb.be

Tél : +32 (0)2 690 85 86
enseignement.be/jurys

I. Informations générales

●●● Identification de la matière

Nom de la matière dans le décret : Mathématique

Volume horaire : 2h

Ces consignes annulent toutes les précédentes.

●●● Programme

Le numéro du programme : 480P/2017/240

<http://www.wallonie-bruxelles-enseignement.be/progr/480P-2017-240%20.pdf>

Dans ce document, seule la partie intitulée « Mathématiques de base » vous concerne (2 périodes/semaine).

Rappel : ces consignes ne se substituent pas au programme de la fédération Wallonie Bruxelles. Ce document complète le programme et précise notamment les modalités d'évaluation.

II. Organisation de l'examen

●●● Modalité d'évaluation d'examen

Un examen écrit

Nombre d'heures : 3 heures 30 minutes maximum

●●● Matériel

Matériel requis : calculatrice non graphique et non programmable, latte, équerre, rapporteur, compas.

Matériel autorisé : matériel scolaire de base.

Matériel refusé : calculatrice graphique, calculatrice programmable

III. Évaluation et sanction des études

●●● Dispense

Dispense obtenue si la note est supérieure ou égale à 50%.